

**DECISION**

**Portant sur la cession des postes de gaz MAPAD VIMY et  
CREMATORIUM à GRDF**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C070720\_D010 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020 déposée en Sous-préfecture de Lens le 9 juillet 2020, confiant au Président les délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C061224\_D40 du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024 déposée en Sous-préfecture de Lens le 13 décembre 2024, confiant au Président de nouvelles délégations, conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CALL est actuellement propriétaire de 2 postes de gaz sur un total de 18 postes, gérés en location, il a été décidé d'harmoniser les procédures de maintenance et de remplacement en cédant les 2 derniers postes restants à GRDF, situés à la MAPAD DE VIMY et au Crématorium,

Considérant la proposition de GRDF de racheter le poste de gaz MAPAD DE VIMY pour un montant de 497,82€ (budget principal) et le poste de gaz CREMATORIUM pour un montant de 940,80€ (budget crématorium) et qu'ils ne doivent plus figurer à l'inventaire comptable de la CALL,

**DECIDE**

**Article 1** : De céder à GRDF les deux postes de gaz MAPAD VIMY et CREMATORIUM pour un montant total de 1 438,62 € et de les sortir de l'inventaire comptable de la CALL.

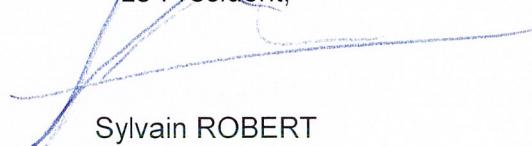
**Article 2** : La présente décision sera mise à la disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Lens, le 09/12/2025

Le Président,

  
Sylvain ROBERT